



ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAOUÉ,  
ALLÉE DES FRÈRES ROCHER,  
20 RUE DU MOULIN DE CHAOUÉ-PORT BELLE EAU,  
72700 ALLONNES,  
02-43-80-60-90



# Accueil De Loisirs d'Allonnes

## PROJET ÉDUCATIF

(CASF ART. R227-23 À R227-24) (DÉCRET N°2006-923 DU 26 JUILLET 2006)

2019 - 2021



CENTRE SOCIAL D'ALLONNES,  
59 AVENUE CHARLES DE GAULLE,  
72700 ALLONNES,  
02-43-39-11-77

# Sommaire

## I – PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

- Le projet éducatif, à quoi sert-il ?
- Son élaboration

## II – LE STATUT ET LA VOCATION DE L'ORGANISATEUR

- Le contexte
- L'organisateur
- Le public

## III – LES VALEURS ÉDUCATIVES

## IV – FONCTIONNEMENT

- Les modalités d'accueil
  - *Les modalités d'inscriptions*
  - *Les temps d'accueil*
  - *L'accueil de l'enfant*
  - *La relation aux familles*
- Les enfants : le cœur du projet
  - *Les rythmes*
  - *La participation des familles*
  - *La cité d'enfants*

## V – LES MOYENS

- L'équipement
- L'équipe éducative
- Les partenaires
- Les tarifs
- Les séjours

Depuis Septembre 2019, le territoire d'Allonnes est éligible au label « Cité éducatives ». Ce label « est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée. Allonnes répond ainsi à trois objectifs principaux : conforter le rôle de chacun, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles ».<sup>1</sup>

## I. PRÉSENTATION

### ❖ Le Projet éducatif, à quoi sert-il ?

Le Projet éducatif est intégré au label « cité éducatives ». Il définit l'engagement de l'organisateur, ses objectifs et ses valeurs éducatives. Il découle du Projet Social 2018-2021 et tend à répondre à ces 3 axes : Soutenir les habitants dans leur quotidien, Favoriser l'émancipation des personnes et Contribuer au développement social du territoire. Cet engagement est formalisé par un document obligatoire qui permet d'enregistrer l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S). Ce projet traduit la volonté de l'organisateur de mettre en place des temps de loisirs de qualité en collectivité et témoigne de l'engagement éducatif de la structure proposant un espace d'accueil collectif à caractère éducatif dédié au jeune public. Il représente le cadre dans lequel l'organisateur souhaite que se déroule l'accueil. Pour se faire, il fixe les orientations et décrit les moyens à mobiliser, et les moyens mis à sa disposition, pour sa mise en œuvre.

### ❖ Son élaboration

Le Projet éducatif est élaboré par l'organisateur. Il prend en compte les observations et les propositions des membres du Conseil d'Administration, de la technicienne en charge des inscriptions, des représentants légaux des mineurs, en concertation avec la direction de l'ALSH et les animateurs. Cette démarche participative et coopérative est importante car elle permet à chaque acteur de contribuer à sa conception, et de trouver sa place.

## II. LE STATUT ET LA VOCATION DE L'ORGANISATEUR

### ❖ Le contexte

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/cid141467/les-cites-educatives-un-label-d-excellence.html>

Allonnes, seconde ville de la communauté de Le Mans métropole, se situe à 6km du Mans. Elle fait partie des 40 villes les plus pauvres de France où la majorité des habitants vivent modestement et où le nombre de familles monoparentales est relativement important.

Elle se démarque par sa population très cosmopolite de par ses origines et ses nationalités différentes. On recense près de 46 nationalités identifiées sur le territoire.

Cette mixité culturelle apporte une grande richesse au territoire d'Allonnes par le partage et la solidarité de ces différentes cultures qui sont fortement présentes à travers les multiples associations que l'on retrouve sur le territoire.

Par ailleurs la ville est engagée dans le développement des politiques enfance-jeunesse et de démocratie participative. Elle est reconnue comme une ville dynamique et force de proposition pour les enfants, les jeunes et de manière générale pour les habitants. Elle s'accroît par une politique d'accès à l'éducation et aux loisirs portés par la ville et les associations tel que le Centre Social.

## ❖ L'organisateur

Le Centre social est connu et reconnu comme un lieu de création, d'innovation et d'émancipation de la personne et de la famille. C'est un équipement de proximité qui offre des espaces de vie pour l'ensemble des habitants d'Allonnes.

L'une de ses priorités est notamment la gestion d'un espace de vie dédié à l'enfance. Ainsi, il gouverne et se charge de la gestion de l'ALSH.

Conformément au Projet Social de ce dernier, l'ALSH défend à travers ses projets les principes de solidarité, de respect, de citoyenneté. L'Accueil de Loisirs travaille en ce sens depuis plusieurs années et veille à accompagner l'enfant dans sa construction harmonieuse de son futur citoyen. C'est pourquoi les valeurs défendues par le Centre Social situent l'enfant et sa famille au cœur des objectifs éducatifs.

## ❖ Le public

Les caractéristiques du public peuvent être déclinées de façon suivante :

- Des enfants ouverts aux découvertes diverses malgré des difficultés d'apprentissage repérés (langage, élocution, autonomie),
- Des enfants enthousiastes et dynamiques malgré la fatigue accumulée remarquée par les acteurs éducatifs (dans le cadre des rythmes scolaires et des rythmes familiaux...),
- La quête d'un cadre éducatif sécurisant au regard de certains contextes familiaux instables.

### III. LES VALEURS ÉDUCATIVES

Ce tableau décrit les valeurs éducatives et sa déclinaison concrète pour l'enfant, l'adulte animateur et le site d'accueil (lieu d'implantation de l'Accueil de Loisirs).

	L'ENFANT	L'ALSH (le château)	L'ADULTE
ACCUEILLIR	L'enfant est une <b>personne à part</b> entière qui mérite d'être reconnue dans sa singularité.	Le château est un <b>lieu proche et ouvert</b> où se pratique un accueil individualisé de chaque enfant (et de sa famille)	L'adulte <b>considère</b> l'enfant dans sa personnalité propre, repère ses besoins spécifiques et l'accompagne dans son épanouissement
PRESERVER	L'enfant est un <b>être en construction</b> , porteur d'avenir, dont il faut préserver la qualité d'enfant.	Le château est un <b>temps-parenthèse</b> , un <b>espace protégé</b> qui permet à l'enfant de vivre à son rythme, de s'expérimenter autrement	Pour l'enfant, qui a besoin d'équilibre pour grandir, l'adulte représente un <b>repère</b> , parfois un modèle. Enfant et adulte s'enrichissent mutuellement.
MÉLANGER	L'enfant est naturellement <b>marqué par son milieu de vie</b> , influencé par son environnement familial, social et culturel. Les enfants incarnent des identités et des différences.	Le château est un <b>carrefour</b> où se provoquent les rencontres, où se fabriquent les mixités, où s'encourage la tolérance.	L'adulte prend en compte les <b>différences</b> , facilite l'échange inter-culturel, favorise l'inter-connaissance et l'acceptation de l'autre.
FAIRE CONFIANCE	L'enfant dispose d'un <b>potentiel</b> pour penser, agir, entrer en relation : il est digne de confiance, capable de responsabilité.	Le château est un <b>terrain d'apprentissage</b> et <b>d'entraînement</b> à la citoyenneté.	L'adulte propose en confiance à l'enfant des <b>situations</b> pour s'exprimer, coopérer, décider afin de trouver sa place dans le collectif, et se préparer à s'engager dans la société de demain

<b>RESSOURCER</b>	L'enfant et sa famille subissent souvent de fortes <b>pressions de la société de consommation</b> , avec ses dangers, ses injustices et ses violences.	Le château est un <b>lieu de proximité</b> où les familles peuvent se détacher du quotidien et venir se ressourcer.	L'adulte amène l'enfant et ses parents à <b>sortir de l'immédiateté, de la pulsion</b> , à prendre du recul, à réfléchir, à développer son sens critique et sa pensée personnelle.
-------------------	--	---	--

## IV. LE FONCTIONNEMENT

### ❖ Les modalités d'accueil

#### • Les modalités d'inscription

Toutes les inscriptions se font au Centre social, situé au 59, avenue du Général de Gaulle 72700 Allonnes.

Mercredis	Vacances
Jusqu'au lundi matin 10h00 pour le mercredi suivant	Sur rendez-vous : 3 semaines avant chaque période de vacances

La prise en compte de l'inscription ne sera effective qu'après le versement de la totalité des sommes dues ou d'un acompte et d'un échéancier validé par le Centre Social. Le paiement peut être réglé par les passeports loisirs, en chèque ou en espèce.

*Les parents doivent fournir pour la constitution du dossier :*

- N° Allocataire Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
- N° Carte Vitale,
- Carnet de santé,
- ATL CAF ou MSA,
- Moyen de paiement,
- Notification MDPH si l'enfant est reconnu porteur de handicap. Cette notification permet l'octroi pour le Centre, d'une aide financière de la CAF, permettant le renforcement de l'équipe d'animation. Ainsi, nous pouvons mieux répondre aux besoins d'accompagnement.

Les dates et modalités d'inscription sont diffusées via les réseaux sociaux, la Ville d'Allonnes, et les écoles de la ville, et sont annoncées par tout ou moyen adapté à la population Allonnaise (affiches, tracts, information partenaires ...).

Le fonctionnement de l'ALSH est régi par un règlement intérieur qui est transmis aux familles lors de l'inscription. Celui-ci doit être consulté et signé par le représentant légal du mineur accueilli.

- **Les temps d'accueil**

L'accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 ans (sous condition d'adaptation de l'enfant à l'accueil collectif) jusqu'à 12 ans pendant les vacances et les mercredis durant l'année scolaire.

<b>Mercredis</b>	<b>Vacances scolaires</b>
8h00-18h30 (accueil est possible dès 7h30)	8h00-18h30 (accueil est possible dès 7h30)

- Afin de respecter au maximum le rythme des enfants, les parents sont invités à présenter leur enfant au plus tard à l'ALSH jusqu'à 10h.
- En ce sens, les parents sont invités à venir le rechercher à partir de 17h.
- Dans le respect des valeurs et des objectifs éducatifs précités, le Centre social complète son offre d'accueil avec des séjours courts lors des vacances d'été, de Printemps et d'Automne. Des stages sont également proposés : stage sportif, stage vélo et sécurité routière, etc.

- **L'accueil de l'enfant**

L'accueil de l'enfant et de sa famille est un moment essentiel dans la journée de l'accueil de Loisirs. Chaque famille est accueillie de manière individualisée par un animateur présent et disponible à l'accueil.

Les enfants sont obligatoirement accompagnés lors de leur arrivée et raccompagnés lors de leur départ soit par un parent soit par une personne autorisée lors de l'inscription. Les enfants peuvent rentrer seuls, seulement si une autorisation parentale écrite est fournie lors de l'inscription.

À son arrivée dans le hall d'accueil, l'enfant est orienté vers la salle réservée à l'accueil de sa tranche d'âge. De 7h30 à 9h00, des activités calmes sont proposées dans une salle unique d'accueil. Dès 9h, les groupes sont invités à rejoindre leurs salles respectives pour terminer le temps d'accueil (10h).

Avant le démarrage des activités, les enfants sont invités à s'exprimer lors d'un forum, lieu de discussion, de régulation, d'expression et de démocratie participative.

Les enfants porteurs d'handicap peuvent être accueillis. Dans ce cas, la direction prend rendez-vous avec la famille avant l'inscription pour définir les modalités d'accueil et répondre au mieux aux besoins de l'enfant, mais aussi de l'équipe éducative et du collectif d'enfants. Un animateur peut être recruté afin de renforcer l'équipe grâce à l'aide financière versée par la CAF et la reconnaissance du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

- **La relation aux familles**

L'enfant arrive à l'Accueil de Loisirs avec une famille, une culture, une histoire. Il est donc indispensable d'accorder une place importante à sa famille. Prendre en compte l'enfant dans sa globalité, c'est agir en faveur de la coéducation. Il est essentiel de mettre en œuvre les moyens qui permettent le développement d'une confiance mutuelle entre les professionnels et les familles afin de nouer des relations constructives et sereines. Les équipes pédagogiques doivent faire preuve de créativité pour faciliter la participation des parents et la diffusion des informations dans l'intérêt de l'enfant.

## ❖ **Les enfants, le cœur du projet**

- **Les rythmes**

Les projets pédagogiques prennent en compte les spécificités de chaque âge afin de s'adapter aux besoins et aux capacités des enfants et faciliter leur participation.

Les natures des activités proposées prennent donc en compte l'âge, le rythme, les besoins, la saisonnalité et les moyens pour assurer la sécurité et le confort de chacun. Les activités manuelles, culturelles ou sportives font ainsi l'objet d'une préparation en amont en associant les enfants.

- **La participation des enfants**

L'équipe pédagogique est invitée à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'expression des enfants et à l'implication de chacun dans la vie de l'Accueil de Loisirs, en fonction de ses envies



et de ses capacités. Les projets pédagogiques tiennent compte de la capacité des enfants à imaginer, décider, co-construire une action.

- **La cité d'enfants**

La Cité d'enfants<sup>2</sup> est une mini-société à la fois utopique, réaliste et éphémère, qu'enfants et adultes inventent et vivent ensemble le temps des mercredis et des vacances. Elle s'appuie sur des outils coopératifs et participatifs comme le forum, les métiers, le temps des avis...

L'animateur accompagne le jeune fondateur et habitant de la cité en lui accordant une réelle place dans son expression, dans sa prise de décision et de responsabilité.

Les parents sont sensibilisés, et peuvent être associés au projet de la Cité. L'enfant s'implique naturellement, et est demandeur de ces espaces d'échanges et de discussion. Il est demandeur d'avoir un rôle (un métier) au sein de sa cité, tout en s'amusant.

La méthode de "Cités d'Enfants" est apparentée à la Pédagogie Institutionnelle (Oury)<sup>3</sup> et héritière des Républiques d'enfants (Korcsak)<sup>4</sup>.

➤ **Axe 1 : La cité éclair (les outils dont on dispose – expérimentation)**

En octobre 2016, l'équipe d'animation a suivi une formation « cités d'enfants » afin de faire évoluer ses pratiques, et valoriser l'enfant citoyen. Suite à cette formation, une expérimentation est née chez les 6-12 ans. Nous avons repensé l'aménagement et l'agencement des locaux. Les enfants bâtisseurs ont réfléchi au type d'espace qu'ils voulaient occuper au sein de leur cité. Ils ont par la suite nommé ceux-ci : salle « cocooning », salle « Play Game », etc.

Un planning de métier a été élaboré et conçu par les enfants qui ont fait le choix de mettre en place certains corps de métiers, et inventer de nouveaux métiers (facteur, chef goûter, régisseur de salle, vérificateurs de manteaux, etc).

---

<sup>2</sup> Site web de la pédagogie et de l'association Cités d'enfants : <http://citesdenfants.com/>

<sup>3</sup> Fernand Oury (né le 18 janvier 1920 – mort le 19 février 1998) est le fondateur, avec la psychologue Aïda Vasquez, de la pédagogie institutionnelle. Son but est d'établir, de créer, et de faire respecter des règles de vie dans l'école, par des institutions appropriées à l'opposé des écoles casernes.

<sup>4</sup> Janusz Korczak (né le 22 juillet 1878, mort le 6 août 1942), est un médecin-pédiatre, éducateur et écrivain polonais. Avant la Seconde Guerre mondiale, il est une des figures de la pédagogie de l'enfance les plus réputées. Il laisse son nom à la postérité pour son œuvre de pédagogie, sa littérature enfantine, et son engagement en faveur des droits de l'enfant.

Fin 2018, les enfants ont donné un nom à leur cité : « La Cité des Pompons », et se sont donnés comme nom d'habitant(e)s : « les pouponnets » et les « pouponnettes ».

Certains outils, déjà existants au sein de l'ALSH, ont également fait l'objet d'une amélioration. Tel que les espaces de discussions (forums). Aujourd'hui l'enfant est demandeur de ces temps de discussion. Le temps des avis, quant à lui a lieu chaque jour après chaque goûter.

Enfin, les projets d'animation et les plannings d'activités qui en découlent sont réfléchis par les enfants et sont co-construits avec les animateurs, tout en ayant un intérêt pédagogique.

### ➤ **Axe 2 : L'avenir dans la cité (évolution et perspectives)**

Afin de faire évoluer ces pratiques, et rendre davantage l'enfant acteur dans sa cité, l'équipe souhaite sur les 3 prochaines années optimiser l'espace et le visuel de la Cité en faisant connaître cette cité aux Allonnais(es), impliquant et incluant les parents, par le biais de panneaux d'orientation, d'affiches, l'inauguration de la Cité par les habitants, ainsi qu'en organisant des temps festifs partagés.

Pour les nouveaux animateurs, il est mis en place un support explicatif de la Cité d'enfants (l'intérêt, les outils mis en place, la cité dans son ensemble, etc).

Quant aux nouveaux enfants accueillis, nous travaillerons sur le développement de la vie au village (ex : forme de langage, création de carte d'identité des villageois). Nous continuerons à rendre l'enfant autonome, responsable et acteur de sa Cité en favorisant son accompagnement.

### ➤ **Axe 3 : Impliquer et inclure les parents dans la cité**

Afin d'impliquer davantage les parents pour qu'ils puissent participer à l'évolution de la Cité, nous les inviterons à l'inauguration de l'ouverture du village. Des dates et des périodes de rencontres seront fixés dès le début de l'année scolaire avec eux. En termes de communication, un panneau d'informations permet de rester averti de ce qui se fait à la cité (activités, sorties, rencontres...). Enfin, un support de présentation du village d'enfants sera transmis à chaque nouvelle arrivée d'habitant dans le village.

## **V. LES MOYENS**

### **❖ L'équipement**

L'espace mis à disposition par la Mairie est implanté au cœur d'un parc public en bordure des bois de Chaoué. Il dispose de salles adaptées aux âges des enfants et de plaines de jeux.

## ❖ L'équipe éducative

L'équipe est composée de :

- **1 Directrice,**
- **5 animateurs permanents,**
- **des animateurs occasionnels sur les périodes de vacances.**

Les animateurs permanents sont mis à disposition de la Ville d'Allonnes sur les temps méridiens, ce qui permet une meilleure connaissance des enfants et renforce la confiance des familles. Elle permet également de lutter contre une certaine précarité sociale des animateurs.

L'ensemble de l'équipe répond aux exigences règlementaires en matière de qualification. Les taux d'encadrement font l'objet d'une attention particulière afin de répondre aux particularités du public accueilli.

Des temps de formation sont proposés à l'équipe afin de l'accompagner dans l'actualisation de ses pratiques professionnelles et de ses connaissances. En 2018-2020, un travail de réflexion est mis en place et soutenu par un organisme de formation extérieur.

Afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des enfants et des familles, des temps de travail personnels et collectifs sont prévus chaque semaine, sous la coordination de la directrice afin de guider l'équipe dans la construction, la préparation et l'évaluation des projets. Une réunion d'équipe est organisée au retour de chaque période de vacances. Ces réunions permettent d'évaluer nos pratiques, d'améliorer nos postures professionnelles, et de réfléchir collectivement aux problématiques rencontrées. Ces réunions sont également un espace de paroles et de concertation favorisant le renforcement des liens de l'équipe.

Des temps de réunion sont aussi mis en place avant chaque période de vacances avec les animateurs occasionnels. Des évaluations sont prévues au cours et en fin de séjour.

Enfin, la directrice travaille en collaboration étroite avec la direction du Centre Social afin d'évaluer et d'échanger sur l'adéquation entre les pratiques professionnelles et le projet éducatif, des bonnes conditions d'accueil du public et la gestion des événements nécessitant son intervention.

## ❖ Les partenaires

Les partenaires institutionnels sont : la Ville d'Allonnes, la CAF et la DDCS.

Ce sont des partenaires privilégiés et de réels soutiens pour la mise en place de l'Accueil et pour sa gestion.

Des partenariats existent avec les équipements culturels et sportifs de la ville, comme la ludothèque, la médiathèque, la piscine, et le service jeunesse, mais ils demandent à être davantage développés.

## ❖ Les moyens financiers

L'accueil de loisirs dispose d'un budget annuel incluant l'accueil de loisirs et les séjours. Ces budgets sont approuvés par le Conseil d'administration du Centre social, la Ville d'Allonnes et la Caisse d'Allocations Familiales.

Allonnes	6,00 €	4,00 €	2,00 €	7,50 €	5,50 €	3,00 €	9,50 €	6,50 €	4,00 €
Hors Allonnes	7,00 €	5,00 €	3,00 €	8,50 €	6,50 €	4,00 €	10,50 €	7,50 €	5,00 €

	QT D 701 à 900			QT E + 901		
	JC	DJR	DJ	JC	DJR	DJ
Allonnes	11,00 €	9,00 €	5,00 €	12,50 €	10,50 €	7,00 €
Hors Allonnes	13,00 €	11,00 €	7,00 €	15,00 €	13,00 €	10,00 €

## SEJOURS

Quotients CAFS	QT A 0 à 530			QT B 531 a 700		
	2 jours	3 jours	5 jours	2 jours	3 jours	5 jours
Allonnes	16,00 €	24,00 €	40,00 €	24,00 €	36,00 €	60,00 €
Hors Allonnes	20,00 €	30,00 €	50,00 €	30,00 €	45,00 €	75,00 €

	QT C 700 a 900			QT D + 901		
	2 jours	3 jours	5 jours	2 jours	3 jours	5 jours
Allonnes	40,00 €	60,00 €	100,00 €	50,00 €	75,00 €	125,00 €
Hors Allonnes	50,00 €	75,00 €	125,00 €	60,00 €	90,00 €	150,00 €

## ❖ Les séjours

Des séjours sont organisés dans l'année.

Les séjours sont placés sous la direction de l'Accueil de loisirs et répondent donc aux valeurs et aux objectifs de son projet éducatif, et de son projet pédagogique.

Ils font l'objet d'une déclaration DDCCS, et répondent aux exigences réglementaires. Ils sont adaptés en jours et en nombre à l'âge des enfants.

- **Printemps/Automne** : les camps sont organisés dans des bâtiments ayant fait l'objet d'une habilitation DDCCS.
- **Été** : Les camps sont organisés dans des campings municipaux, sous tente et répondent aux exigences des services vétérinaires et DDCCS.

Les séjours sont organisés en majorité en Sarthe et dans les départements limitrophes (2h maximum de l'Accueil de Loisirs). Ils peuvent cependant se dérouler plus loin, dans ce cas, un directeur est nommé pour prendre en charge l'organisation sur les lieux.